7 – 10. Jeanne Barret à les honneurs de la presse de l'isle de France et de Bourbon

L'information est importante, car elle nous apprend que Jeanne Barret tenait une cantine avec billard dans le quartier du PORT.

Dans la gazette Annonces, Affiches et Avis divers pour les colonies des Iles de France et de Bourbon, on lit dans la rubrique les Nouvelles particulières du Port Louis du 8 décembre 1773, la condamnation par le Procureur du Roi, à une amende de 50 livres, de Jeanne Barret. Cette tenancière d'une cantine et billard au Port « a servi et reçu des clients un dimanche durant L'Office Divin ». L'article rappelle « à tous cantiniers, cafetiers et gens tenant billard de se conformer à ce qui est prescrit par le présent jugement sous peine d'amendes » (information de : Daniel Margottat.)...

la gazette annoncera plus tard le décès à l'âge de 46 ans de Philibert Commerson, médecin, voyageur et Botaniste du Roi à La Retraite, sur la propriété de Monsieur Bezac, habitant du quartier de Flacq.

Le journal :

La gazette Annonces, Affiches et Avis divers pour les colonies des Iles de France et de Bourbon. C'est le premier journal de toute la région des Seychelles. Il est fondé et édité par Nicolas Lambert. Le premier numéro est du 13 janvier 1773. C'est un hebdomadaire publié le mercredi.

Lambert est arrivé à l'Isle de France en 1767.

Le gouverneur de Ternay et l'intendant Maillar-Dumesle nomment un censeur chargé de surveiller «l'impression, la vente et le débit» du journal, Charles de Saint-Mihiel

Le journal est imprimé à Port-Louis, Ile de France, à l'Imprimerie du Roi, «située entre la Citadelle et le ruisseau des Pucelles». Les imprimeurs sont: Pierre Nicolas Lambert (1773-1783) puis François Nicolas Bolle (1784-1790).

Annonce : Le prix de l'abonnement, fixé la première année à 24 £ pour Port-Louis, 36 £ pour le reste de l'île de France, et 30 £ pour l'île Bourbon, passe dès l'année suivante à 30 £ pour Port-Louis, 42 £ pour l'intérieur de l'île, et 36 £ pour l'île Bourbon. Coût d'insertion des annonces: 20 s. Les «Avis, Mémoires, Observations, etc., tendant à l'utilité générale seront reçus gratis».

En décembre 1772 est constitué un «Bureau général des Postes et Gazettes» de l'île de France. L'avis au public indique : Des «Noirs facteurs» seront chargés de distribuer les «lettres et feuilles hebdomadaires» dans les différents quartiers de l'île une fois par semaine, et, exceptionnellement, dans le cas de l'arrivée d'un bateau au Port-Louis, «six ou huit heures après» Le service de la poste est étendu à l'île Bourbon au cours de l'année 1773

Présentation du Journal:

Cahier de 4 p. sur deux colonnes.

Dimensions, 188 x 223, in-4°.

- . Principales rubriques dans leur ordre de publication:
- 1) Biens à vendre;
- 2) Avis divers (avis, ordonnances, lettres circulaires des administrateurs; offres et demandes; esclaves marrons; annonces de particuliers; objets perdus et trouvés; etc.);
- 3) Départ des particuliers;
- 4) Agriculture et Arts (articles, mémoires traitant de sujets économiques, et plus particulièrement de l'agriculture et du commerce dans la colonie et des moyens de les améliorer);
- 5) Nouvelles particulières (nouvelles locales; annonces et comptes rendus des réunions des différents corps constitués; nouvelles apportées par les vaisseaux qui abordent au Port-Louis);
- 6) Nouvelles extraites des gazettes d'Europe;
- 7) Arrivée et départ des vaisseaux du Port-Louis;
- 8) Extrait du registre de la geôle de Port-Louis (liste hebdomadaire des esclaves marrons arrêtés et emprisonnés). Les *Annonces, affiches et avis divers* se veulent avant tout un journal au service des îles de France et de Bourbon, un organe d'information et de liaison entre les différents quartiers de la colonie comme un lien entre celle-ci et l'extérieur.

Le journal et Jeanne Barret :

A partir du contenu annoncé et de son positionnement comme « gazette », nous pouvons supposer que ce journal peut contenir des informations relatives à Jeanne Barret et sa cantine, sur son activité, son personnel et sur la vente de sa cantine peut avant son retour en France.

Par chance les très rares exemplaires connus à ce jour, les années 1773, 1774, 1775 et 1783. Nous avons donc 3 années correspondant à la présence de Jeanne Barret.

Pour les trois premières années on ne trouve que deux suppléments de deux pages chacun (Suppléments aux n° 1 et 6 de l'année 1773) – et deux numéros paraissent, l'un sur huit pages (n° 30, 1773). l'autre sur six pages (n° 3, 1774).

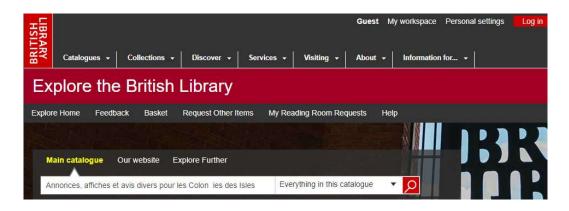
Pagination continue pour chaque volume (1773: 51 numéros, 212 p.; 1774: 52 numéros, 210 p.; 1775: 52 numéros, 208 p.).

Les journaux des années 1773 – 1774 – 1775 sont présents en un seul lieu où ils peuvent être consultés : The British Library, St Pancras, 96 Euston Road, NW1 2DB.

Attention : certains catalogues donnent la bibliothèque du British Muséum comme ayant ces journaux ce qui est inexact. Je remercie Amy McMullen (Assistant Librarian - Collections, Projects & Resources - The British Museum) pour cette vérification.

Gilles Pacaud remercie : Jeff Kattenhorn (Manuscripts and Maps Reference Service) pour son aide dans la vérification des informations et aux conseils pour l'accès aux documents.

Vous trouverez ci-après les principaux renseignements pour vos recherches. Les conditions d'accès sont réglementées, voir site le site : http://www.bl.uk/





LES COLONIES DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURBON.

Rights: Terms governing use: Current Copyright Fee:

GBP20.00

Language: Unspecified

Identifier: System number: 009834174

Holdings Notes: General Reference Collection

PP.3801.BA 1773- 1775

Shelfmark(s): General Reference Collection

PP.3801.BA

UIN: BLL01009834174

Title: Annonces, affiches et avis divers pour les Colonies des Isles de France et de Bourbon. [With additional matter relating to agriculture, etc.]

Subjects: Periodical publications.- Port Louis, Mauritius

Publication Details: [Port Louis], L'Isle de France,

1773-75.

Identifier: System number: 002867108 Physical Description: 3 parts; (4°)

Shelfmark(s): General Reference Collection

UIN: BLL01002867108